





## Agir avec la Fondation Abbé Pierre, c'est :

### ... Agir contre l'inacceptable

En France, il y a 3 millions de mal-logés. Plus de 2 millions vivent dans des conditions de logement très difficiles. 100 000 personnes sont sans domicile fixe.

Le Fonds Commun de Placement "Agir avec la Fondation Abbé Pierre" vous permet, dès maintenant, de donner à votre épargne une nouvelle dimension : celle du partage et de la solidarité.



*« Le monde change à chaque fois que quelqu'un partage »*

### ... Agir pour accueillir

La Fondation Abbé Pierre accueille des personnes à la rue ou en grande difficulté dans des lieux d'accueil de jour. Elle les conseille, les épaula, les soutient pour commencer les premières démarches vers un nouveau départ, une nouvelle vie.

### ... Agir pour aider à construire

Pour faire face à cette situation indigne d'un pays comme le nôtre, la Fondation a pour mission de s'engager pour que les personnes défavorisées puissent enfin accéder à des logements décentes et à une vie digne.

Ainsi, la Fondation soutient la création de logements et finance des projets de construction de logements neufs ou de réhabilitation d'immeubles insalubres afin que les plus modestes puissent avoir un toit.

Un programme de construction et de réhabilitation de 1 700 logements très sociaux financé par la Fondation vient de s'achever. Un nouveau programme encore plus ambitieux de 2 000 logements très sociaux va très bientôt être lancé.

**En aidant à construire, vous aidez des hommes et des femmes à se reconstruire.**



### ... Agir pour trouver un hébergement destiné aux plus fragiles

La Fondation favorise le développement de lieux d'habitat conviviaux - les pensions de famille - destinés aux personnes isolées ou très désocialisées. Autour d'un couple d'hôtes, elles peuvent reprendre confiance, et retrouver un équilibre dans un logement stable et durable.

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

## "Agir avec la Fondation Abbé Pierre"

# Agir, c'est souscrire

## Les réponses aux questions que vous pouvez vous poser

### Où souscrire ?

Auprès du Crédit Coopératif ou auprès de n'importe quel autre établissement bancaire, en mentionnant le code ISIN **FR0010626184**.

### Quand souscrire ?

Vous pouvez souscrire à n'importe quel moment de l'année.

### Y a-t-il un montant minimum de souscription ?

La souscription minimum est d'une part (150 euros à la création du fonds). Au-delà vous choisissez en toute liberté le montant de votre souscription.

### Quand puis-je sortir du FCP ?

Vous pouvez sortir du Fonds Commun de Placement à tout moment, partiellement ou en totalité. La valeur liquidative est établie toutes les semaines le jeudi et la durée de placement recommandée est d'au moins 2 ans.

### Quel est l'objectif de performance ?

Le Fonds Commun de Placement a pour objectif de procurer une performance nette supérieure à celle de son indicateur de référence, le taux de rémunération du Livret A.

### Quelle est la dimension solidaire de ce Fonds Commun de Placement ?

- 50 % des revenus annuels distribuables du FCP sont versés à la Fondation Abbé Pierre sous forme de dons en espèces pour financer le logement social pour les plus défavorisés. L'autre moitié vous reste acquise.
- De 5 à 10 % du portefeuille est investi dans des entreprises solidaires intervenant directement dans le logement social.

## En bref

- Classification AMF : **OPCVM diversifié**
- Première souscription minimale : **1 part (valeur lors de la création du fonds : 150 euros)**
- Durée d'investissement conseillée : **2 ans minimum**
- Droits d'entrée maximum : **0,50 % du montant investi**
- Frais de gestion directs : **0,10 %**. Le FCP comportera également des frais de gestion indirects (frais de gestion des OPCVM dans lesquels le FCP peut investir) détaillés dans le prospectus simplifié
- Périodicité de versement des revenus : **annuelle (dernier trimestre de l'année)**
- Code Isin : **FR0010626184**
- Société de gestion : **Ecofi Investissements agréée par l'AMF sous le n°GP97004**

Le prospectus simplifié à jour est disponible sur le site internet d'Ecofi Investissements [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr) ou sur demande écrite adressée à Ecofi Investissements 48 rue Notre-Dame des Victoires 75002 PARIS



Les informations communiquées dans le coupon-réponse ci-contre, obligatoires, sont à l'usage exclusif du Crédit Coopératif et de la Fondation Abbé Pierre, sauf communication à des tiers dans les cas prévus par la loi. Ces données seront utilisées pour le traitement de votre demande, à des fins de gestion et/ou de prospection. Vous pouvez à tout moment vous opposer, sans frais, à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Ces droits peuvent s'exercer auprès du Crédit Coopératif (33, rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre) et de la Fondation Abbé Pierre (3 - 5 rue de Romainville 75019 Paris).

Crédits photos : Fondation Abbé Pierre, Joss Dray, Séb ! Godefroy, O. Héraut, M. Pelletier / Conbis.